



Réseau thématique soutenu par le FRQS

APPEL DE PROPOSITIONS
PROGRAMME 4.2.1 OPPQ-REPAR 2021-2022
LETTRE D'INTENTION

Date limite de soumission : 25 janvier 2021 à 8 h AM

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'**objectif principal** du « *Programme de partenariat OPPQ – REPAR* » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. Le programme vise donc, de façon prioritaire, à permettre la réalisation de projets mis de l'avant par des physiothérapeutes ou des technologues en physiothérapie œuvrant en milieu clinique (« collaborateurs-cliniciens ») et qui sont appuyés par des chercheurs du REPAR. Les projets soumis doivent comporter un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les demandeurs sont associés. Dans un second ordre de priorité, il est aussi entendu qu'un clinicien d'expérience qui fait un retour aux études puisse utiliser ce programme comme levier pour réaliser son projet de recherche. Dans ce cas, il doit faire la démonstration que son projet répond à une problématique de recherche en lien avec sa pratique et son milieu clinique et qu'il ne s'agit pas d'un projet déjà subventionné ou un projet corolaire à ceux déjà réalisés par le chercheur ou l'équipe de recherche qui le soutient ou l'accueille. Le demandeur devra confirmer qu'il maintient des liens avec son milieu clinique en précisant le statut à temps partiel ou à temps plein qu'il aura pendant toute la durée du projet et indiquer comment son projet s'intègre dans sa pratique ou dans les milieux cliniques. Les mécanismes de transfert des résultats de la recherche dans le milieu clinique et pour la physiothérapie seront aussi évalués. Une lettre d'appui du milieu clinique devra être jointe au dossier pour étayer son engagement à soutenir la réalisation du projet et l'appropriation des connaissances qui en découleront.

Le programme priorise donc les projets des collaborateurs qui maintiennent des activités cliniques et dont le projet, réalisé en équipe, démontre un potentiel pour des retombées dans leur milieu. Une expérience clinique de plus de trois ans et le fait pour le demandeur d'avoir une expérience en recherche seront considérés favorablement dans les critères d'évaluation.

De plus, les projets proposés doivent répondre à la mission du REPAR et s'inscrire dans les projets structurants (orientations stratégiques) du REPAR ([mission et projets structurants du REPAR](#)).

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

1. Dans le cadre de ce partenariat entre l'OPPQ et le REPAR, favoriser la collaboration entre clinicien(s) (physiothérapeutes et technologues en physiothérapie) et chercheur(s) dans le but d'encourager les physiothérapeutes et

- les technologues en physiothérapie à s'impliquer et à développer des activités de recherche clinique ;
2. Permettre la réalisation de projets de recherche clinique de plus grande envergure en combinant les montants provenant de l'OPPQ et du REPAR ;
 3. Favoriser des activités de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche liées à la pratique et aux enjeux cliniques actuels des physiothérapeutes et des technologues en physiothérapie.
 4. Améliorer la pratique clinique en physiothérapie entre autres par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toute demande qui ne respecte pas l'un ou l'autre de ces critères d'admissibilité (du demandeur et de la demande) sera rejetée et ne sera donc pas évaluée scientifiquement.

Critères concernant le demandeur principal :

1. Être membre régulier de l'OPPQ ;
2. Être membre associé ou étudiant du REPAR (excluant le niveau postdoctoral)¹ ;
3. Avoir une version à jour de son CV dans son profil de membre du REPAR. Pour les chercheurs, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CSRNG, est accepté. Pour les cliniciens, leur CV doit contenir les informations requises (voir Présentation des lettres d'intention et des demandes complètes). Le CV du demandeur principal doit témoigner de tous les critères d'admissibilité.
4. Ne pas détenir simultanément comme demandeur principal une autre subvention de ce programme ;
5. Ne pas détenir simultanément une autre bourse ou subvention de l'OPPQ (les obligations doivent avoir été remplies au moment du dépôt de la nouvelle demande) ;
6. Dans le cadre de ce concours, le demandeur principal (physiothérapeute ou technologue en physiothérapie) peut soumettre une seule demande en tant que demandeur principal au programme de bourses et de subventions de l'OPPQ, toutes catégories confondues : bourses de l'OPPQ, subventions de l'OPPQ et subventions en partenariat OPPQ-REPAR. Également, le demandeur principal et les codemandeurs peuvent soumettre un maximum de deux demandes au total dans le cadre du présent concours.

Critères concernant l'équipe de recherche et le projet proposé² :

1. Le demandeur identifié comme demandeur principal doit être un clinicien ;

¹ Si le physiothérapeute ou le technologue en physiothérapie n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite deux semaines avant de déposer la lettre d'intention.

² Chaque critère doit être précisé explicitement dans la lettre d'intention.

2. Le rôle prépondérant du demandeur principal dans la réalisation du projet doit être bien établi ;
3. L'équipe de recherche doit comporter au moins un membre régulier (chercheur) du REPAR qui assure un soutien scientifique tout au long du projet et qui agit comme mentor du demandeur principal ;
4. L'OPPQ et le REPAR s'attendent à ce que le projet soit l'initiative d'un clinicien ou d'un groupe de cliniciens appuyé par un ou des chercheurs du REPAR. Le rôle de chaque membre de l'équipe de recherche (cliniciens, chercheurs, ou autre) doit répondre à cette attente et il doit être significatif pour la réalisation du projet. L'expertise des membres de l'équipe doit compléter celle du demandeur principal et celle des autres membres de l'équipe.
5. Bien que certains liens puissent exister entre le projet proposé et d'autres projets des membres de l'équipe, le projet proposé doit être une nouvelle initiative, sans financement actuel (subvention ou bourse) ; ce n'est ni un renouvellement ni une continuation de projets en cours d'un ou plusieurs membres de l'équipe de recherche. **La demande sera rejetée si la différence entre le projet proposé et d'autres projets liés (des membres de l'équipe), incluant le financement, n'est pas explicitement détaillée.**
6. Aucune autre subvention ou bourse n'a été obtenue pour le même projet ou pour tout autre projet corolaire.
7. La collecte de données ne doit pas avoir débuté au moment de la demande.
8. Le milieu clinique, dans lequel le projet proposé sera réalisé, s'engage à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet pour modifier la pratique clinique.
9. Les lettres suivantes doivent accompagner la demande :
 - 9.1. Lettre du demandeur principal (max. deux [2] pages) qui devra être signée par son employeur et précisant :
 - L'implication du demandeur dans la réalisation du projet ;
 - Le temps que le demandeur dédie actuellement à la pratique clinique ;
 - La confirmation que le demandeur maintiendra des activités cliniques tout au long du projet ;
 - La description de l'expérience en recherche, le cas échéant.
 - 9.2. Lettre d'appui du membre chercheur régulier du REPAR, détaillant et confirmant la pertinence de son rôle et son expertise pour la réalisation du projet, qu'il offre un soutien scientifique tout au long du projet.
 - 9.3. Lettre d'appui du milieu clinique, dans lequel le projet proposé sera réalisé, témoignant de son engagement à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique).

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA LETTRE D'INTENTION

1. Faisabilité :
 - A. Faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles, de l'accessibilité des participants (recrutement), du montant, de l'échéancier et de la durée de la subvention.
 - B. Prévisions budgétaires réalistes et ventilation budgétaire adéquate.
2. Réseautage :
 - A. Expertises cliniques et scientifiques complémentaires.
 - B. Projet clinique en équipe avec un ou des cliniciens. L'OPPQ et le REPAR s'attendent à ce que le projet soit l'initiative d'un clinicien ou d'un groupe de cliniciens appuyé par un ou des chercheurs du REPAR.
3. Arrimage avec les [projets structurants](#) et les objectifs du programme OPPQ-REPAR :
 - A. Pertinence du projet par rapport à la mission et aux projets structurants du REPAR.
 - B. Pertinence du projet par rapport au programme OPPQ-REPAR.
 - C. Effet structurant du projet pour le REPAR.

PRÉSENTATION DES LETTRES D'INTENTION

Les lettres d'intention dans ce programme sont soumises via la plateforme extranet du REPAR ([soumission des lettres d'intention](#)) en remplissant le formulaire du programme et en joignant :

- Un résumé de 200 mots (section « Description » du formulaire à remplir sur l'extranet du REPAR)
- Une lettre d'intention** de **deux (2) pages maximums** dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2,54 cm (1 po)
- Les lettres du demandeur principal, du membre chercheur régulier du REPAR et du milieu clinique (point 8 des critères d'admissibilité)
- Une ventilation du budget et un échéancier (1 page maximum)

** La lettre d'intention doit présenter, de façon claire et explicite, les éléments suivants :

- Les objectifs du projet.
- La population ciblée (critères d'inclusion et d'exclusion).
- Un résumé de la méthodologie proposée incluant le plan d'analyse.
- La faisabilité du projet en fonction des ressources humaines, physiques et matérielles ainsi que de l'échéancier et du budget.
- La complémentarité et la pertinence des expertises cliniques et scientifiques des membres de l'équipe de recherche pour la réalisation du projet.
- La complémentarité de l'expertise clinique et de recherche du tandem chercheur — clinicien (demandeur principal).

- L'arrimage avec les projets structurants du REPAR et les objectifs du programme.
- La justification du financement du projet en fonction de son impact dans les milieux de pratique.
- Le plan de transfert et/ou d'appropriation des connaissances.

Les CV abrégés de tous les membres de l'équipe **doivent être joints au profil du membre de l'équipe via l'extranet du REPAR**. Seuls les CV des membres invités (non-membres du REPAR) doivent être téléchargés.

Pour les chercheurs, seul un CV commun canadien, de format FRQS, FRQSC, FRQNT, IRSC, CRSH ou CSRNG, est accepté.

Le CV doit décrire les diplômes obtenus, les bourses et les distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus sera régulé par la procédure de gestion des conflits d'intérêts en vigueur au sein du REPAR.

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par le président du comité d'évaluation et les représentants de l'OPPQ. Les lettres d'intention seront acheminées et évaluées par le comité de suivi du REPAR qui est composé des membres de la direction, du comité scientifique, du comité de direction ainsi que d'un représentant de l'OPPQ. La décision du comité de suivi sera envoyée environ quatre (4) semaines après le dépôt de la lettre d'intention. Les demandeurs dont la lettre aura été acceptée recevront des informations plus détaillées pour soumettre leur demande complète dans un délai d'environ six (6) semaines.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant maximal est de 15 000 \$ (7 500 \$ OPPQ + 7 500 \$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date du versement de la subvention, **sans possibilité de prolongation**.

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50 % du financement, c.-à-d. 7 500 \$, soit la portion de l'OPPQ, peut être alloué au demandeur afin de le libérer de certaines de ses activités cliniques courantes pour que celui-ci effectue des tâches relatives au projet de recherche.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES LETTRES D'INTENTION POUR L'ANNÉE 2021-2022

Les lettres d'intention doivent être soumises électroniquement dans l'extranet du REPAR ([soumission en ligne](#)) au plus tard le **25 janvier 2021 à 8 h AM**.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irglm@ssss.gouv.qc.ca).